



Vous séjournerez à l'étranger pour plusieurs mois?

Une assurance voyage est primordiale pour vous couvrir en cas d'imprévu à l'étranger. En effet, les frais médicaux à l'étranger sont souvent élevés à l'étranger et la Sécurité Sociale ne vous couvre pas partout.

Découvrez le monde en toute sécurité !

Mondassur vous propose une assurance adaptée à vos besoins avec une excellente couverture tout en restant très compétitive : le **Plan Santé**.

- Tous types de séjours **maximum 12 mois** pour les **moins de 60 ans**
- Assurance idéale pour **séjours famille de longue durée**
- Remboursement des frais médicaux à **100% des frais réels** et **sans franchise**
- **Paiement direct** en cas d'hospitalisation
- Assurance **bagages**
- Assistance **rapatriement**
- **Responsabilité civile**, Capital accident et Vol de **bagages**
- Plateforme d'assistance médicale disponible **24h/24 et 7 jours/7**
- Assurance **renouvelable**

Souscription en ligne sécurisée : www.europusa.com

Nous contacter : Tél : 01 80 87 57 80 ou assurances@europusa.com

Plan Santé assure les voyageurs dans le monde entier pour des séjours de 1 à 12 mois

• Nature du séjour	Contrat polyvalent
• Territorialité	Monde entier
• Durée maximale du séjour	12 mois
• Limite d'âge de l'assuré	60 ans
• Domicile de l'assuré	Union Européenne

1. Garanties

FRAIS MEDICAUX – ASSISTANCE – RAPATRIEMENT

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **sans intervention de la Sécurité Sociale, sans limitation de montant global et sans franchise**
 - Remboursement à 100% des frais réels **directement** en cas d'hospitalisation après appel obligatoire au centre d'assistance, **sans franchise**
 - Remboursement à **100% des frais réels pour les autres frais de santé sans franchise**
 - Remboursement des soins dentaires d'urgence, à concurrence de 100% des frais réels, plafonné à 300 €
- Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller-Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou de vol de moyens de paiement, de passeport...
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 5.000 €

MAINTIEN DES PRESTATIONS FRAIS MEDICAUX EN FRANCE (sur la base du tarif de convention de la Sécurité Sociale)

- Prise en charge des frais médicaux Hospitalisation à concurrence de **1.000.000 €**
- Remboursement des autres frais de santé (médecin, pharmacie) dans la limite de 15.000 €, franchise 25 €
 - **en cas de retour temporaire de l'assuré d'une durée maximum de 30 jours et avant l'échéance du contrat**

RESPONSABILITE CIVILE – VIE PRIVEE

- Assurance de la Responsabilité Civile, franchise 80 €
 - Dommages corporels à concurrence de 4.500.000 €
 - Dommages matériels à concurrence de 450.000 €

BAGAGES

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 2.000 € par assuré, franchise 15 €
(Pour les objets de valeur, le remboursement est limité à 50% du montant de la garantie)

CAPITAL ACCIDENT

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel
- Versement d'un capital de 40.000 € en cas d'invalidité, franchise 30%

2. Tarifs

DUREE DU SEJOUR	≤ 35 ANS	36 A 45 ANS	46 A 55 ANS	56 A 60 ANS
1 Mois	130 €	200 €	245 €	335 €
2 Mois	225 €	320 €	415 €	565 €
3 Mois	290 €	430 €	550 €	750 €
4 Mois	335 €	495 €	635 €	870 €
5 Mois	380 €	575 €	735 €	990 €
6 Mois	425 €	640 €	810 €	1105 €
7 Mois	465 €	710 €	900 €	1230 €
8 Mois	530 €	785 €	990 €	1475 €
9 Mois	550 €	855 €	1075 €	1520 €
10 Mois	605 €	925 €	1170 €	1585 €
11 Mois	640 €	990 €	1250 €	1710 €
12 Mois	690 €	1070 €	1345 €	1830 €

• **50% DE REDUCTION POUR LES ASSURES SOCIAUX*** titulaires de la Carte Européenne d'Assurance Maladie, et séjournant dans un des pays de l'Union Européenne (à l'exclusion du Royaume-Uni).

• **30% DE REDUCTION POUR LES ADHERENTS DE LA CFE***, Caisse des Français de l'Etranger, dans le monde entier.
(une attestation d'affiliation à la CFE devra obligatoirement être jointe à votre adhésion)

• **50% DE MAJORATION POUR LES ACTIVITE REMUNEREES A L'ETRANGER** au delà de 500 € par mois.

• **POUR LES FAMILLES DE 2 ADULTES ET 3 ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS**, multiplier la prime de l'assuré le plus âgé par 2,5 et appliquer les éventuelles majorations/réductions en fonction de la destination et du motif du séjour.

• **POUR LES ETUDIANTS DE MOINS DE 40 ANS** (attestation de scolarité ou études indispensable), il est possible de bénéficier du tarif étudiant « STUDIES » pour un séjour de 12 mois minimum.

* Notre intervention s'effectue dans ces cas de réduction tarifaire en complément des indemnités versées, soit par la Sécurité Sociale, soit par la CFE ou bien la mutuelle.

**Plateforme d'assistance médicale disponible 24h/24 et 7 jours/7
pour toute demande d'assistance et d'hospitalisation.**

**Souscription sur www.europusa.com
ou par fax, courrier, email : assurances@europusa.com**